



**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

**Zones d'habitation**

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- HAB-ZIT Zones d'habitation 1 et zones d'isolement et de transition

**Zones mixtes**

- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques
- ZAE-ZIT Zones d'activités économiques avec zones d'isolement et de transition

**Zones industrielles**

- ZS Zones spéciales
- ZLS Zones de loisirs avec séjour

**Zones destinées à rester libres**

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières
- ZLSS Zones de loisirs sans séjour
- ZParc Zones de parc
- ZIT Zones d'isolement et de transition

**Zones superposées**

- Zones d'aménagement différé
- Zones soumises à un plan directeur
- Zones des secteurs sauvegardés ou zones protégées
- Immeubles et ensembles architecturaux à conserver
- Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier
- Zones de risques naturels prévisibles - inondations

**Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives**

- Zones protégées d'intérêt national 1) (Sites prioritaires en vue d'être déclarés zones prot. en RFI)
- Zones protégées d'intérêt national 1) (Sites prioritaires figurant sur la liste de la DIG 81)
- Zones protégées d'intérêt communautaire et international, réseau Natura 2000 1)
- Sites et monuments et ensembles classés (Inventaire supplémentaire des monuments nationaux)
- Zones de protection des sources III 2)

1) © ORIGINE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES  
 2) INFORMATIONS REPRIS DE PLANS REGLEMENTAIRES/NON REGLEMENTAIRES

**Les réseaux d'infrastructures techniques**

- Lignes à haute tension (150 KV etc)

**Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques**

- Station d'épuration
- Station de pompage
- Réservoir d'eau
- Source captée
- Arrêt Autobus
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles

- Périmètre du Plan d'Aménagement Général
- Limite Administrative
- Bâtiment repris par l'Administration du Cadastre
- Bâtiment repris par l'Architecte-Urbaniste

Avis de la Commission d'Aménagement	Réf.: 78C001/2007, le 19 décembre 2008
Vote provisoire du Conseil Communal	18 mars 2009
Vote définitif du Conseil Communal	18 juin 2009
Approbation du Ministre de l'Environnement	11 janvier 2010
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	20 mai 2010

**MAITRE D'OUVRAGE:**



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERDORF**

**PROJET:** PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

**OBJET:** LOCALITE DE BERDORF

**ARCHITECTE:** ROMAIN SCHMIZ  
architectes & urbanistes

IND.	DATE	MODIFICATION
D	07 Juin 2010	Modification sur base de l'avis du Conseil Communal suite aux recommandations du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région
E	25 OCT 2016	Intégration de 4 particularités Modification sur proposition de l'architecte-urbaniste

IND.	DATE	PLAN	FICHER	ECHELLE	FICHER	N° PLAN
E	25 OCT 2016	PLAN DEFINITIF	12.590	2010-11-02	PAG	001

DESIGNER: FOND DE PLAN ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE  
 TOUS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES  
 PLAN CADASTRAL, NUMERO: 1000 - BERDORF 2008